



#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)



Retrouvez-nous sur  
le web

[www.snapatsi.fr](http://www.snapatsi.fr)

## CIA 2019

# Complément Indemnitaire Annuel

## Qu'est-ce que le CIA ?

Le CIA - **Complément Indemnitaire Annuel** - est une des composantes du régime indemnitaire RIFSEEP.

$$\text{RISEEP} = \text{IFSE} + \text{CIA} \text{ (fin d'année et facultatif)}$$

L'instruction ministérielle définit les principes d'attribution du CIA

Le versement du CIA est **facultatif** et il n'a pas vocation à être reconduit automatiquement d'une année à l'autre.

## Les corps concernés par le CIA :

- Le corps des attachés d'administration de l'état
- Le corps des ingénieurs des services techniques
- Le corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication
- Le corps des conseillers techniques de service social
- Le corps des chargés d'études documentaires
- Les corps d'infirmiers de catégorie A et de catégorie B
- Les corps des secrétaires administratifs
- Le corps des contrôleurs des services techniques
- Le corps des techniciens des systèmes d'information et de communication
- Le corps des assistants de service social
- Le corps des adjoints administratifs
- Le corps des adjoints techniques IOM et PN
- Le corps des agents des systèmes d'information et de communication

# Complément Indemnitaire Annuel

## Modalité d'attribution du CIA :

Pour l'année 2019, la dotation attribuée au titre du CIA sera établie sur la base des montants moyens par grade et par périmètre d'affectation, compte tenu des effectifs en fonction et présents dans les services au **30 septembre 2019**.

## Plusieurs éléments pourront être appréciés par le chef de service :

- La valeur professionnelle de l'agent
- L'investissement personnel
- Le sens du service public
- La capacité à travailler en équipe
- La contribution au collectif de travail
- La connaissance du domaine d'intervention
- La capacité à s'adapter aux exigences du poste
- La capacité à coopérer avec des partenaires internes et externes
- L'implication dans les projets du service
- La participation active à la réalisation des missions rattachées à l'environnement professionnel

**Les montants maximums sont fixés par groupe de fonctions.**

MONTANTS MOYENS								
CATEGORIE A			CATEGORIE B			CATEGORIE C		
GRADES	SERVICES DECONCENTRES	SERVICES CENTRAUX ET ILE-DE-France	GRADES	SERVICES DECONCENTRES	SERVICES CENTRAUX ET ILE-DE-France	GRADES	SERVICES DECONCENTRES	SERVICES CENTRAUX ET ILE-DE-France
CAIOM/HC	1 180 €	1 250 €	SACE	690 €	740 €	Adj Adm Pal 1ère classe	520 €	590 €
Attaché Pal	1 060 €	1 130 €	SACS	640 €	690 €	Adj Adm Pal 2ème classe	520 €	590 €
Attaché	890 €	910 €	SACN	590 €	640 €	Adjoint administratif	520 €	590 €
Ingénieur SIC HC	1 180 €	1 250 €	Technicien SIC CE	690 €	740 €	Adj Tech Pal 1ère classe	520 €	590 €
Ingénieur Pal SIC	1 060 €	1 130 €	Technicien SIC CS	640 €	690 €	Adj Tech Pal 2ème classe	520 €	590 €
Ingénieur SIC	890 €	910 €	Technicien SIC CN	590 €	640 €	Adjoint Technique	520 €	590 €
						Agent SIC 1er groupe	520 €	590 €
						Agent SIC 2ème groupe	520 €	590 €
						Agent SIC 3ème groupe	520 €	590 €

MONTANTS MAXIMUMS					
CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
Corps des Attachés		Corps des Secrétaires Administratifs		Corps des Adjointes Administratifs	
Groupe 1	1 860 €	Groupe 1	1 360 €	Groupe 1	1 240 €
Groupe 2	1 660 €	Groupe 2	1 310 €	Groupe 2	1 200 €
Groupe 3	1 560 €	Groupe 3	1 240 €	Corps des Adjointes Techniques	
Groupe 4	1 460 €	Corps des Techniciens SIC		Groupe 1	1 240 €
Corps des Ingénieurs SIC		Groupe 1	1 360 €	Groupe 2	1 200 €
Groupe 1	1 860 €	Groupe 2	1 310 €	Corps des Agents SIC	
Groupe 2	1 660 €	Groupe 3	1 240 €	Groupe 1	1 240 €
Groupe 3	1 460 €			Groupe 2	1 200 €



Le montant du **CIA** doit être **notifié** annuellement **par écrit** à chaque agent.